

BILAN PROFESSIONNEL

(A l'initiative de l'employeur, avec accord du salarié)

❑ OBJECTIF

Par une démarche **tripartite** (DRH/Salarié/Consultant), favoriser l'évolution professionnelle d'un salarié au regard des projets et mouvements internes.

❑ METHODE PEDAGOGIQUE

Alternance d'entretiens tripartite et individuels avec le consultant.
Echanges confidentiels et construction de parcours d'évolution professionnelle pour le salarié par l'analyse tripartite des acquis et des potentiels.

❑ CONTENUS DU BILAN

- **Entretien initial tripartite :** DRH/SALARIE/CONSULTANT. Analyse de la demande et des attentes des parties : contractualisation.
- **Entretiens individuels** avec le consultant : alternance de réflexion personnelle et de travail descriptif de ses acquis.
- **Bilan intermédiaire tripartite :** réunion avec l'employeur, le consultant et le bénéficiaire. Présentation de l'analyse du potentiel, des réalisations et motivations du salarié.
- **Définition d'un projet d'évolution professionnelle :** hypothèses d'orientation en mobilité interne ou externe.
- **Présentation à la DRH du projet**

*Réflexion sur **2 à 4 mois** avec document de synthèse présentant les acquis et potentiels*

DEVIS SUR MESURE

150 Euros HT/heure

❑ PUBLIC

Cadres et **salariés** en Entreprise ou en collectivité : Aide à la clarification de projet de carrière, lassitude à un poste, difficultés d'adaptation...

❑ OUTILS PEDAGOGIQUES :

- Questionnaire **d'auto évaluation** de parcours
- Questionnaire de motivation et **d'intérêts professionnels**
- Inventaire de **personnalité** et analyse par le psychologue consultant
- Tests **d'aptitudes managériales**
- Guide d'analyse du **désir de changement**
- Techniques de **détermination d'objectifs**

Consultant : Anne DURET, coach certifié en mobilité professionnelle, psychologue du travail et consultant RH. 15 ans d'expérience dans l'accompagnement au changement individuel et collectif.